

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 26 juin 2025

**Délibération n° 2025-094 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs – Création de neuf emplois d’agents d’animation de l’accueil de loisirs de Cély**

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0

L’an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s’est réuni, au siège de la Communauté d’agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L’HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT  
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINÉ  
Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO  
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY  
M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX

M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD  
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER  
Mme Anne GHYSSENS  
Mme Marie HOLVOET  
Mme Lamia KORT  
Mme Isabelle MARIE  
Mme Audrey TAMBORINI  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Jean-Claude DELAUNE  
M. Cédric THOMA  
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

**Référence juridique :**

- **Code général de la fonction publique (CGFP)**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant de cet établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents et non-permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de faciliter les recrutements et la pérennisation des emplois, des emplois existants doivent être modifiés (autres grades, autres fondements réglementaires, nouvelles missions, etc...). En outre, des emplois doivent être créés pour renforcer des services ou pour favoriser les évolutions de carrière.

**EMPLOIS PERMANENTS**

Création de neuf emplois d'agents d'animation de l'accueil de loisirs de Cély

Il est proposé de créer neuf emplois permanents, à temps non-complet à hauteur de 9/35ème d'agents d'animation de l'accueil de loisirs de Cély, dont les missions principales sont les suivantes :

- Garantir la sécurité physique et morale des enfants ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Travailler en équipe et avec les partenaires ;
- Participer à la mise en œuvre du Projet Pédagogique ;
- Participer à la gestion de l'accueil de loisirs.

Il est proposé de créer ces neuf emplois aux grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, rémunérés sur la grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux.

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire pour un emploi permanent inférieur au mi-temps, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-8 5° du code général de la fonction publique.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20250626-2025-094-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Créer ces neuf emplois permanents selon les grades et le fondement réglementaire précisés ci-dessus ;
- Autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- Prendre acte que les crédits globaux nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget principal, au chapitre 012.

**Décision :**

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Créer ces neuf emplois permanents selon les grades et le fondement réglementaire précisés ci-dessus ;
- Autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- Prendre acte que les crédits globaux nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget principal, au chapitre 012.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2025  
Date de mise en ligne le 04 JUIL. 2025  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20250626-2025-094-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2025